

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **6e jour du mois de février 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le Maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, Conseillère au poste numéro 1
- Madame Caroline Payer, Conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, Conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, Conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère
- Monsieur René Lachance, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, Maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier suppléant
- Madame Ariane Aerts, adjointe à la Direction

Il est donc procédé comme suit :

2023-034
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout le point suivant:

8.17 Promesse de vente d'un terrain Rue HARVEY (Carole Mercier et Guy Beaulieu)

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE du 9 JANVIER 2023
4. **CORRESPONDANCE**
5. **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
6. **DEMANDE D'APPUI**
 - 6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB OPTIMISTE POUR L'EVENEMENT OPTI-GÉNIES LES 5 FÉVRIER ET 19 MARS 2023
 - 6.2 COMMANDITÉ DE L'ÉQUIPE DE LA SQ POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE LA PASSERELLE
 - 6.3 CONTRIBUTION POUR L'ORGANISATION DE LA 30E ÉDITION DU TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY CONNIE-DION DE VAL-DES-SOURCES

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 RÉSULTAT DE LA TENUE DU REGISTRE DES PERSONNES HABILÉES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 2023-347 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 107 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 107 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION.

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

8.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2022

8.2 LISTE DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2023

8.3 CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS - RAPPORT ANNUEL RELATIVEMENT AU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES GRATIFICATIONS DÉCLARÉS

8.4 MODIFICATION DE LA TECQ 2019-2023

8.5 AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNIONS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POUR MME MARIE-EVE CAMIRÉ

8.6 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

8.7 NOMINATION DE ME SARAH CAIN COMME PROCUREURE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À LA COUR MUNICIPALE

8.8 DÉSIGNATION DE PROCUREUR POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DES CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE VAL DES SOURCES

8.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

8.10 ADOPTION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES

8.11 DÉPÔT DE PROJET - VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8.12 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE PLATEAU

8.13 ENTENTE D'UTILISATION DES PLATEAUX AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

8.14 ENTENTE AVEC L'ORGANISME DANVILLE EN TRANSITION POUR LE PROJET « FESTIVITÉS PRINTANIÈRES »

8.15 DEMANDE D'OCTROI DE DROITS SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

8.16 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN ESPACE HÔTELIER

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 MANDAT AVEC FNX INNOV POUR L'INSPECTION DES CONDUITES 2023

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

11.1 RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2023

11.2 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 600 BOULEVARD SIMONEAU

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 374 à 380, RUE DU ROI.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 ACHAT D'UN SYSTÈME DE GYROPHARE ET SIRÈNE

12.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (AN 2)

12.3 CROIX-ROUGE : AMENDEMENT #2 À L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2023-035

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

Adoptée

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen propose de mettre en évidence et/ou d'afficher plus visiblement les nouvelles places de stationnement sur la 1ère Avenue et Rue Denault. Le Conseil municipal sera attentif à cette demande et analysera la possibilité de mieux rendre visible les places accessibles.

2023-036

DEMANDE DE GRATUITÉ DU CLUB OPTIMISTE POUR L'EVENEMENT OPTI-GÉNIES LES 5 FÉVRIER ET 19 MARS 2023 POUR LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salles du club Optimiste pour l'organisation de deux événements Opti-Génies qui auront lieu les 5 février et 19 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources désire soutenir les deux événements Opti-Génies organisé le 5 février et 19 mars en mettant gratuitement à disposition la salle Notre-Dame-De-Toutes-Joies au club Optimiste.

Adoptée

2023-037

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – COMMANDITE DE L'ÉQUIPE DES POLICIERS DE LA SQ POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE LA PASSERELLE

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec inscrit 2 équipes cyclistes à la 13^e édition du 1 000 km dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie qui se tiendra du 8 au 11 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que chaque équipe doit parrainer une école primaire et lui offrir les fonds recueillis et que l'école primaire La Passerelle de Val-des-Sources a été choisi par l'équipe de la SQ ;

CONSIDÉRANT que les fonds remis à l'école La Passerelle serviront à la promotion des saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT que l'équipe de la SQ organise le Défi 12 heures de hockey qui aura lieu le 7 avril 2023 à l'aréna Connie-Dion de Val-des-Sources afin de recueillir des fonds et qu'une demande de commandite a été adressée à la Ville de Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources salue l'implication des policiers de la SQ pour l'école la Passerelle et qu'elle octroie un montant de 500 \$ au défi 12 heures de hockey.

Adoptée

2023-038

CONTRIBUTION POUR L'ORGANISATION DE LA 30E ÉDITION DU TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY CONNIE-DION DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que le tournoi de Hockey provincial Connie-Dion de Val-des-Sources est à sa 30^e édition ;

CONSIDÉRANT que ce tournoi de hockey d'envergure provinciale donne une belle visibilité à la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des profits de cet événement est remis au hockey mineur de Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie un montant de 500 \$ provenant des fonds du tournoi de golf du maire pour la tenue de la 30^e édition du tournoi de hockey Connie Dion. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

RÉSULTAT DE LA TENUE DU REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 2023-347 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 107 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 107 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION.

Le Greffier-suppléant certifie ;

QUE la journée pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 2023-347 décrétant une dépense de 1 107 000\$ et un emprunt de 1 107 000\$ pour des dépenses en immobilisations a officiellement été ouverte à l'hôtel de ville ce 2 février 2023 ;

Qu'il a été constaté à 19h01 ce même jour, qu'aucun nom n'avait été inscrit dans le registre tenu à cette fin;

QUE de ce fait, le nombre de personnes requises n'a pas été atteint;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

2023-039**LISTE DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT qu'après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 471 190,01 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de décembre 2022:	1 471 190,01 \$

Adoptée

2023-040**LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT qu'après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 294 520,43 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2023:	1 294 520,43 \$

Adoptée

2023-041**CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS - RAPPORT ANNUEL RELATIVEMENT AU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES GRATIFICATIONS DÉCLARÉS**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

Le Directeur général et Greffier-suppléant annonce qu'il n'y a aucune inscription au registre.

Adoptée

2023-042**MODIFICATION DE LA TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-Des-Sources doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT les modifications de la version 3 envoyées en date du 16 janvier 2023 par Monsieur Stéfan Létourneau, Chargé de projet à la Direction des programmes d'infrastructures d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Ville de Val-des-Sources atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2023-043

AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNIONS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POUR MME MARIE-EVE CAMIRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité de présenter, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, des demandes de permis de réunions pour l'organisation de certains événements ;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Eve Camiré est désignée comme chargée de projets à la Ville de Val-des-Sources et qu'elle organise régulièrement des événements exigeant ce permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'autoriser Madame Marie-Eve Camiré, chargée de projets à la Ville de Val-des-Sources, à déposer, à la Régie des alcools, des courses et des jeux une demande de permis de réunions pour les événements organisés par la Ville de Val-des-Sources, requérants ce type de permis.

Adoptée

2023-044

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2023, et ce pour un montant de 5 382.88 \$ plus taxes.

Adoptée

2023-045

NOMINATION DE ME SARAH CAIN COMME PROCUREURE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la présente procureure Me Sabrina Béland quitte son poste au sein du cabinet de Cain et Lamarre;

CONSIDÉRANT qu'il faut une procureure de la poursuite au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources nomme Me Sarah Cain à titre de procureure principale à la Cour municipale de Val-des-Sources.

QUE la Ville de Val-des-Sources nomme Me Victor Lusinchi à titre de procureur substitut à la Cour municipale de Val-des-Sources.

Adoptée

2023-046

DÉSIGNATION DE PROCUREUR POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DES CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE VAL DES SOURCES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Procureur général du Québec et la Ville de Val-des-Sources pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville de Val-des-Sources pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance du 6 février 2023 adoptait une résolution afin de nommer Me Sarah Cain et Me Victor Lusinchi de la firme Cain et Lamarre dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de retenir les services professionnels de Me Sarah Cain et Me Victor Lusinchi de la firme Cain et Lamarre pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Sarah Cain et Me Victor Lusinchi pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources en remplacement de Me Sabrina Béland et Me Karine L'Heureux;

QUE le conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de Me Sabrina Béland et Me Karine L'Heureux.

Adoptée

2023-047

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT qu'afin d'accroître le potentiel économique des municipalités du Québec, le Gouvernement a adopté des mesures pour soutenir la réalisation de projet de décontamination et de mise en valeur de terrains stratégiquement situés et présentant un potentiel de développement économique.

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est ceinturée par les propriétés ayant servis à l'exploitation minière sur son territoire et qu'il y a lieu de décontaminer, acquérir et revaloriser les terrains présentant un potentiel d'investissement et de commercialisation, pour des activités industrielles, commerciales, de recherche et d'innovation (pour la valorisation des résidus miniers) et d'entrepreneuriat.

CONSIDÉRANT que la ville a adopté un plan en plusieurs phases visant le développement économique sur son territoire des sites qui nécessitent une décontamination, un réaménagement, une revalorisation ou une mise à niveau et qu'elle entend déposer une demande d'aide pour la première phase

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande d'aide financière de 2,5 M\$ auprès du Gouvernement du Québec pour réaliser son projet (Phase I) de décontamination et valorisation de terrains stratégiques à des fins de développement économique et autorise le Maire et le Directeur général à signer la convention entre le MEIE (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie) et la Ville aux fins de ce projet.

Adoptée

2023-048

ADOPTION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt du 02 décembre 2022 par la Société d'Habitation du Québec du rapport d'approbation du budget 2022 pour l'Office municipal d'habitation des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé est maintenant regroupé pour l'ensemble des immeubles de la ville de Danville et de la ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble numéro 1102, que l'immeuble 1646 ainsi que l'immeuble 2139 sont situés sur le territoire de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble 2138 est situé sur le territoire de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources doit contribuer au déficit d'exploitation un montant équivalant à 10% du déficit d'exploitation pour les trois immeubles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE Le Conseil municipal approuve le budget déficitaire de 936 585 \$ pour l'année 2023 et le paiement de 93 658 \$ sera effectué en 2 versements, **soit le 01 avril et le 01 juillet de l'année.**

Adoptée

2023-049

DÉPOT DE PROJET - VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT que la ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-des-Sources et que la MRC Val-Saint-François désirent présenter un projet d'intégration des Cours municipales de Val-des-Sources et de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le conseil de la ville de Val-des-Sources s'engage à participer au projet d'intégration des Cours municipales de Val-des-Sources et de la MRC du Val-Saint-François et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le maire et la trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

2023-050

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE PLATEAU

CONSIDÉRANT l'orientation gouvernementale à l'égard de la gratuité pour l'utilisation des installations scolaires par les municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a retenu les paiements pour la location de plateaux à l'école secondaire l'Escale en attendant la clarification de l'orientation gouvernementale;

CONSIDÉRANT l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Val-des-Sources et le Centre de services scolaire des Sommets à être signée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à payer les factures suivantes à l'école l'Escale :

No facture	Date	Détail	Période	avec taxes
F1920-012005	18/05/2020	Locations plateaux et piscine	01/01/2020 au 13/03/2020	10 889.86 \$
F2021-012007	01/02/2021	Locations plateaux et piscine	01/09/2020 au 05/10/2020	1 584.56 \$
F2021-012014	09/03/2021	Locations piscine	01/03/2021 au 05/03/2021	1 149.75 \$
F-2021-012027	20/04/2021	Locations piscine	3 et 4 avril 2021	576.16 \$
F-2122-012036	14/01/2022	Locations plateaux et piscine	Septembre à décembre 2021	14 242.78 \$
F-2122-012080	19/04-2022	Locations plateaux et piscine	Janvier au 8 avril 2022	8 643.15 \$
F-2122-012100	04/07/2022	Locations piscine	9 avril au 3 juillet 2022	9 327.39 \$
				46 413.65 \$

Adoptée

2023-051

ENTENTE D'UTILISATION DES PLATEAUX AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre de services scolaire recherchent les occasions d'innover et de revoir les façons de faire afin de contribuer à l'atteinte du plein potentiel des individus et à l'enrichissement collectif en favorisant, entre autres, la réussite scolaire des élèves et l'adoption de saines habitudes de vie par la population, dans une optique de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE les activités culturelles, sociales, éducatives, sportives et de loisirs procurent une valeur ajoutée pour les élèves, qu'elles contribuent à leur réussite scolaire ainsi qu'au mieux-être des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre de services scolaire ont des installations vouées à ces activités et reconnaissent la contribution de chacune des institutions à la mission de l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre de services scolaire souhaitent favoriser l'accessibilité ainsi qu'un meilleur partage de leurs installations et équipements scolaires et municipaux afin de maximiser leur utilisation et d'en faire bénéficier au plus grand nombre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre de services scolaire conviennent des principes que l'élève et le citoyen sont une seule et même personne, que les installations de chaque partie font l'objet de prêts mutuels et que l'objectif poursuivi est d'atteindre la plus grande équité possible dans le partage des installations;

CONSIDÉRANT QUE l'entente s'applique également au partage d'installations et d'équipements rendu nécessaire lors de certaines situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'entente concerne les installations déjà construites et que pour les installations futures, les mêmes principes s'appliqueront;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre de services scolaire sont conscientes des besoins constants et évolutifs de la population de leur territoire commun et qu'elles partagent une volonté de coordonner la planification du développement de leurs installations et équipements afin de contribuer ensemble au développement des quartiers et des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente s'inscrit dans un partenariat renouvelé où le respect, la prise en compte des réalités et de la mission de chacun et la collaboration sont mis de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat renouvelé ne devrait générer aucune perte financière significative pour la Ville et le Centre de services scolaire et que la présente entente doit par conséquent s'accompagner d'un financement additionnel provenant du MÉQ équivalent à la perte nette que pourront subir le Centre de services scolaire par suite d'application des principes établis à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise également à simplifier les processus existants concernant la gestion des ententes entre la Ville et le Centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise le directeur général à signer l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Val-des-Sources et le Centre de services scolaire des sommets.

Adoptée

2023-52

ENTENTE AVEC L'ORGANISME DANVILLE EN TRANSITION POUR LE PROJET «FESTIVITÉS PRINTANIÈRES »

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC des Sources de son Cadre de vitalisation ;

CONSIDÉRANT que le projet « *Festivités printanières – pour sortir de sa tanière* », présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux orientations de la Stratégie de développement/ Planification stratégique de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec l'axe de vitalisation - Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources appuie le projet « *Festivités printanières – pour sortir de sa tanière* », présenté par l'organisme Danville en Transition dans le cadre du Fonds de région et ruralité ;

QUE la Ville de Val-des-Sources fournira gratuitement un local pour l'organisation du projet ;

QUE la Ville de Val-des-Sources appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de 200 \$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers présentés et les frais d'impression avec envoi publipostage de la publicité;

QUE la Ville de Val-des-Sources facturera à l'organisme Danville en Transition tous les montants payés en lien avec le projet « *Festivités printanières – pour sortir de sa tanière* » .

Adoptée

2023-053

DEMANDE D'OCTROI DE DROITS SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT la demande d'octroi de droit sur le domaine hydrique de l'État référencée 4121-03-00-0118 relatif à l'aire de baignade située au site des Trois-Lacs :

CONSIDÉRANT le plan de location modifié par l'arpenteur-géomètre est en cours de validation par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT le courriel du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en date du 2 février demandant l'adoption d'une résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme que les installations décrites dans le dossier seront utilisées à des fins favorisant l'accès du public au plan d'eau.

QUE le Maire ainsi que le Directeur général sont autorisés à signer l'ensemble des documents en liens avec l'octroi du droit sur le domaine hydrique de l'État.

Adoptée

2023-054

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN ESPACE HÔTELIER"

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a adopté la résolution 2022-291 afin de déposer une demande de soutien financier au Fonds pour l'émergence de projet de la MRC des Sources pour la réalisation d'une étude d'opportunité concernant l'établissement d'un espace hôtelier;

CONSIDÉRANT qu'en complément de l'étude d'opportunité il a été convenu qu'une étude géotechnique était nécessaire pour s'assurer que le site visé pour le projet hôtelier peut recevoir l'immeuble;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme FNX Innov pour la réalisation d'une étude géotechnique afin d'analyser la stabilité des pentes de la fosse à ciel ouvert de la Mine Jeffrey à l'endroit de l'emplacement du complexe hôtelier projeté dans le cadre du développement immobilier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose une demande d'amendement à sa demande pour une étude d'opportunité sur l'établissement d'un complexe hôtelier pour y ajouter l'étude géotechnique requise ;

QUE la Ville de Val-des-Sources modifie le coût total du projet qui s'élève maintenant à 55 429\$;

QUE la Ville de Val-des-Sources modifie le montant demandé en subvention au Fonds pour l'émergence de projet de la MRC des Sources à hauteur de 33 398 \$, ce qui représente 60,25 % du coût total du projet ;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à augmenter sa participation financière au projet d'un montant de 3 381 \$, totalisant une contribution du promoteur à hauteur de 6 281 \$, ce qui représente 10 % du coût total du projet modifié;

QUE la Ville mandate, pour la somme de 32 200 \$ plus les taxes, l'entreprise FNX Innov pour la réalisation d'une étude géotechnique afin d'analyser la stabilité des pentes de la fosse à ciel ouvert de la Mine Jeffrey à l'endroit de l'emplacement d'un complexe hôtelier projeté conformément à l'offre de service du 27 janvier 2023;

QUE le mandat prendra effet lorsque la Ville aura obtenu la confirmation du financement amendé à la MRC des Sources.

Adoptée

2023-055

PROMESSE DE VENTE D'UN TERRAIN RUE HARVEY (CAROLE MERCIER ET GUY BEAULIEU)

CONSIDÉRANT la demande de Madame Carole Mercier et Monsieur Guy Beaulieu pour l'achat d'un terrain sur la rue Harvey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à Madame Carole Mercier et Monsieur Guy Beaulieu une partie du lot 3 172 436 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de 21 527 pieds carré, pour un montant de 0,50\$ le pied carré, tel qu'il appert au plan suivant :



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction ;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant de 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;

QUE la vente comprend un puits artésien existant. Qu'il est entendu que la ville n'a jamais fait d'évaluation de la quantité ni de la qualité de l'eau. Que la vente se fait sans aucune garantie ou responsabilité. Qu'il sera de la responsabilité de l'acquéreur de prendre les mesures nécessaires pour protéger la prise d'eau puisque le terrain est situé à proximité d'un espace pour l'entreposage de neige. Que la conduite entre le puits et l'immeuble desservi devra être située à une distance d'au moins trois (3) mètres de l'emprise de rue de façon à éviter les risques de bris lors de travaux sur le 21^e Avenue. La Ville ne pourra être tenue responsable pour un bris du puit ou de la conduite.

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE le Maire et la Trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2023-056

MANDAT AVEC FNX INNOV POUR L'INSPECTION DES CONDUITES 2023

CONSIDÉRANT la soumission F2300047-990 du 24 janvier 2023, remis par la firme FNX Innov pour l'inspection 2023 des réseaux d'égouts;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend :

- Les démarches et coordination afin de valider les zones potentielles d'analyse.
- La préparation des tableaux de référence pour le bordereau de soumission à venir.
- La préparation de plans-croquis pour établir les zones à inspecter.
- La préparation des documents d'appels d'offres auprès des soumissionnaires.
- Le suivi des appels d'offres.
- L'analyse des soumissions.

CONSIDÉRANT que ce travail est estimé au montant maximal de 4 435 \$ (Hors Taxes). Les travaux se feront à l'heure et seront facturés selon les besoins réels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la Firme FNX Innov afin de préparer un document d'appel d'offres pour le projet de mise à jour du plan d'intervention d'auscultation d'une portion de son réseau d'égout sanitaire et pluvial et ce pour un montant maximal de 4 435 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

2023-57

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager du personnel de loisirs pour différentes activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant au service des loisirs en tant qu'animateurs pour le Camp de jour de la relâche du 27 février au 3 mars 2023 :

Marika Lefebvre
Laurie Pinard
Éloi Thiboutot
Olivier Yergeau
Florence Croteau
Juliette Laroche
Dafney St-Onge

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant au service des loisirs en tant que sauveteurs :

Raphaël Jacques
Étienne Roberge

D'AUTORISER l'embauche à contrat du personnel suivant au service des loisirs

Manon Carrier, cours d'aquaforme
Lucie Lemelin, cours de gymnastique holistique et méditation

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2023

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	27	208 450 \$	208 450 \$

2023-058

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources nomme Messieurs Frédéric Tremblay, Miguel Grenier, Tommy Boulianne et Mario Leblanc à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Adoptée

2023-059

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 600 BOULEVARD SIMONEAU

CONSIDÉRANT que la réglementation permet d'appliquer une marge de recul équivalente à la marge latérale demandée face à l'emprise de la Route 249 en raison de la servitude de nonaccès applicable à cette dernière;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'impact au niveau de la visibilité à l'intersection de la Route 249 et du boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT que ces bâtiments complémentaires isolés auront des bienfaits au niveau de la pollution sonore et visuelle et considérant qu'ils viendront bonifier l'offre pour ces logements;

CONSIDÉRANT l'approbation du Conseil consultatif d'urbanisme en date du 7 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 600, boulevard Simoneau ;

Adoptée

2023-060

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 374 À 380, RUE DU ROI

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 374 à 380, rue du Roi;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une clôture d'une hauteur de 2.0m (6pieds) en cour avant au lieu de 1.2m (4pieds) tel que prescrit par le règlement de zonage 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 23 août 2022 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil de refuser la demande et de demander les travaux correctifs car ils n'ont pas pu déterminer que cette demande avait un caractère mineur et qu'ils jugent les travaux comme des travaux exécutés de mauvaise foi, car les citoyens s'étaient informés de la réglementation préalablement aux travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources refuse la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 374 à 380, rue du Roi.

Adoptée

2023-061

ACHAT D'UN SYSTÈME DE GYROPHARE ET SIRÈNE

CONSIDÉRANT l'achat du Dodge Ram 1500 approuvé par le conseil en séance du 5 janvier dernier pour le Service de Sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable d'équiper le véhicule de matériel comme un système de Gyrophare et sirène ainsi qu'un panneau de protection sur la boîte et bac-rack de protection;

CONSIDÉRANT qu'un devis de 8 630,60 \$ (taxes incluses) a été remis de la Société Gyrotech. Ce prix comprend le matériel ainsi que l'installation;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer :

DE marquer son accord sur l'achat de matériel d'une valeur de 8 630,60 \$ (taxes incluses) auprès de la Société Gyrotech.

Adoptée

2023-062

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (AN 2)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent déposer annuellement un rapport sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du rapport ont été présentés aux membres du Conseil lors d'un atelier de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources adopte le rapport d'activités du Service de Sécurité incendie de Val-des-Sources à l'égard de l'an 2 (2022) du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Sources.

Adoptée

2023-063

CROIX-ROUGE : AMENDEMENT #2 À L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-de-Sources a conclu une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.4 de l'entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

CONSIDÉRANT QUE cette entente doit être révisée et qu'un amendement à l'entente de service doit être signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte les nouvelles modalités de l'entente de Service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

QUE le maire et le directeur général et greffier-suppléant soient mandatés afin de signer tout document relatif à cet amendement.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL" AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère, Madame Isabelle Forcier mentionne trois événements ;

- l'activité "L'Hivernale" qui a été reportée aux 11 et 12 février à cause des conditions climatiques.
- la semaine des enseignantes et des enseignants qui a lieu du 5 au 11 février. Elle en profite pour souligner le travail remarquable des enseignant(e)s.
- 19 février à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies. Brunch du Conseil au profit de la Fondation du centre de santé, le club des petits déjeuners et l'association des pompiers de Val-des-Sources.

La conseillère, Madame Caroline Payer pointe le travail effectué par l'OMH en ce qui concerne les logements accessibles.

Le conseiller, Monsieur Jean Roy, informe la population que le directeur de l'inspection et de l'environnement effectue présentement une tournée des rues pour identifier les résidences avec plus d'un bac gris. Il a mis un accroche-porte sur la poignée du 2^{ème} bac gris s'il y a lieu pour aviser les propriétaires qu'il y a maintenant des frais pour avoir un deuxième bac.

Le conseiller, Monsieur Pierre Benoit souligne l'excellent travail des employés de la voirie lors de cette période particulièrement froide.

2023-064

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy:

QUE la présente séance soit levée à 19h03.

M. Hugues Grimard, maire

**Georges-André Gagné,
Directeur général et Greffier-suppléant**